

**CONCOURS EXTERNES
CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE
L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2019 ;
- être titulaire, au 31 janvier 2019, date de clôture des inscriptions, d'un baccalauréat, d'un diplôme ou titre classé au moins au niveau IV ou d'autres qualifications jugées équivalentes ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours justifier, au 31 janvier 2019, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 500 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **31 janvier 2019 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **31 janvier 2019 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 31 JANVIER 2019 à 16H00


PIECES A FOURNIR


CHOIX DU CONCOURS

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents en Nouvelle-Calédonie depuis plus **de 10 ans** peuvent présenter les 2 concours

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- l'engagement dûment rempli et signé,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat
- **pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **pièces à fournir pour justifier des 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie :**
 - photocopie des quittances de loyer,
 - ou des attestations de logement,
 - ou des certificats de scolarité,
 - ou des avis d'imposition,
 - ou des attestations de travail ou de couverture social (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).

 Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

 Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :

- 10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie
- celle de leur conjoint ou partenaire.

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- l'engagement dûment rempli et signé,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non-voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

Coefficient Durées

I - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuves écrites obligatoires :

- Français	3	3H
- Mathématiques (*)	3	2H

2° Epreuves écrites optionnelles :

- soit mathématiques et physique (*)	6	3H
- soit sciences de l'ingénieur (*)	6	3H

3° Epreuves écrites facultatives :

(possibilité de s'inscrire à l'une ou aux deux épreuves)

- connaissances aéronautiques (*)	1	1H
- allemand, espagnol, italien ou russe (*)	1	1H

II- Epreuves d'admission

1° Epreuves orales obligatoires :

- entretien avec le jury	2	30 mn Prépa : 30 mn
- anglais	3	15 mn Prépa : 20 mn

(*) épreuves pouvant se présenter sous forme de questionnaires à choix multiples

Toute note inférieure à 5 sur 20 pour les épreuves obligatoires est éliminatoire.

Pour les épreuves facultatives, seuls sont pris en considération les points au-dessus de 10 sur 20.

Sont déclarés admis les candidats qui obtiennent un total de points au moins égal à 170 à l'ensemble des épreuves, une note au moins égale à 8/20 à l'entretien avec le jury et une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale d'anglais.

**Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
 ou en vente à l'imprimerie administrative**

(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

ENGAGEMENT AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e)

Né(e) le

m'engage, en cas de réussite au 1^{er} concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile session 2019, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 10 de la délibération n° 61/CP du 17 novembre 2008 portant dispositions relatives au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 5 ans à compter de ma titularisation dans le corps des TSEEAC.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le
(signature du candidat)

ENGAGEMENT AU 2ND CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e)

Né(e) le

m'engage, en cas de réussite au 2nd concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile session 2019, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 10 de la délibération n° 61/CP du 17 novembre 2008 portant dispositions relatives au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 5 ans à compter de ma titularisation dans le corps des TSEEAC.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le
(signature du candidat)

2nd concours ouvert à tous

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 31 JANVIER 2019 à 16 H 00

<p><input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme</p> <p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>N° CAFAT :</p> <p>Je suis :</p> <p><input type="radio"/> Citoyen de la Nouvelle-Calédonie</p> <p><input type="radio"/> Résident en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans</p> <p><input type="radio"/> Résident en Nouvelle-Calédonie depuis moins de 10 ans mais arrivé en : (préciser l'année) <i>pour justifier ce renseignement merci de vous reporter à la notice des pièces à fournir</i></p> <p><u>Lieu de domicile habituel</u> :</p> <p>n° rue</p> <p>Commune :</p> <p><u>Adresse postale</u> :</p> <p>B.P. : code postal :</p> <p>Tél. : Fax :</p> <p>E-Mail :</p> <p>Je souhaite recevoir à cette adresse e-mail ma convocation pour les épreuves écrites : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non (si oui ne fournir qu'1 seule enveloppe timbrée)</p>	<p><u>Activité professionnelle</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> salarié secteur privé <input type="checkbox"/> scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> patenté/ profession libérale <input type="checkbox"/> sans profession</p> <p><input type="checkbox"/> Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ? (ex : Province Sud, Province Nord ...)</p> <p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire stagiaire</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire titulaire</p> <p><input type="checkbox"/> contractuel (le)</p>
<p>Epreuve écrite optionnelle : (1 seul choix possible)</p> <p><input type="radio"/> Mathématiques et physiques <input type="radio"/> Sciences de l'ingénieur</p>	<p>➤ Personne en situation de handicap <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>
<p>Epreuves écrites facultatives (possibilité de s'inscrire à l'une ou aux deux épreuves :</p> <p><input type="radio"/> Connaissances aéronautiques ou/et <input type="radio"/> langue : <input type="radio"/> Allemand <input type="radio"/> Espagnol <input type="radio"/> Italien <input type="radio"/> Russe <input type="radio"/> Aucune</p>	
<p>JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR</p> <p>- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé</p> <p>- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,</p> <p>- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,</p> <p>- être de nationalité française,</p> <p>- être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité.</p> <p>J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics</p>	<p>JE SUIS CONSCIENT QUE :</p> <p>- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination</p>

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées

- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

2nd concours externe ouvert à compter du 8 avril 2019 - TSEEAC - Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.

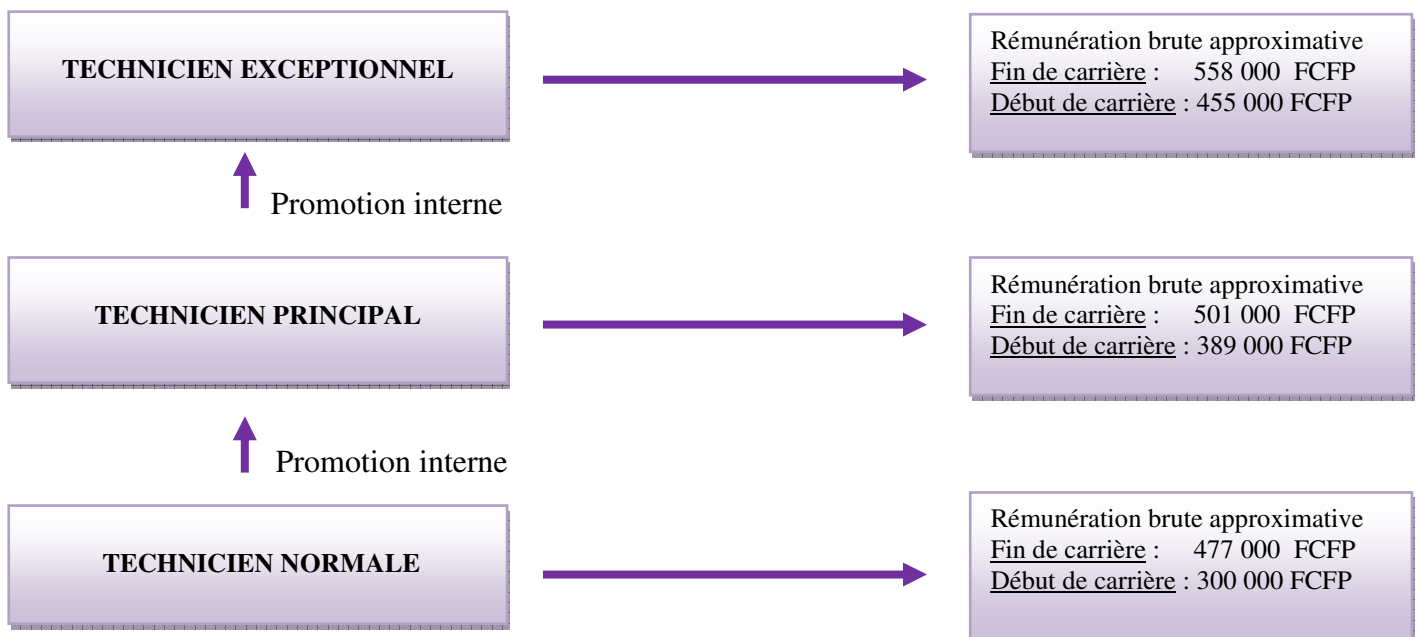
Visa de la DRHFPNC

TECHNICIEN SUPERIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE - TSEEC

Catégorie B

Fonctions :

- exerce des fonctions d'encadrement, d'études, d'exploitation, de mise en œuvre des moyens informatiques, d'instruction et d'enseignement
- assure le contrôle de la circulation aérienne sur certains aérodromes
- élabore et diffuse l'information aéronautique
- contrôle les infrastructures et les servitudes aéroportuaires
- assure le contrôle technique d'exploitation du transport public, le contrôle de l'aviation générale, le développement des moyens informatiques, la maintenance ou l'exploitation d'équipements électriques et électroniques, l'organisation des services chargés de la logistique, la certification des aérodromes, le contrôle des services chargés de la sécurité incendie
- exerce des fonctions de contrôle de la circulation aérienne dans un organisme de contrôle de la circulation aérienne classé dans les groupes F et gouvernement sous réserve d'avoir obtenu et maintenu en état de validité les mentions correspondant à l'organisme d'affectation et d'être titulaires d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne, assortie d'une qualification de contrôle d'aérodrome à vue ou de contrôle d'aérodrome aux instruments
- fonctions de contrôleur technique d'exploitation sous réserve d'être titulaire d'une habilitation spécifique
- participe au bon fonctionnement du système de management de la sécurité des organismes de contrôle de la circulation aérienne et à l'élaboration des études des procédures et des espaces aériens, ainsi qu'aux fonctions liées à la prise en compte de l'environnement



Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2019 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2009 au 15 juin 2019.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir la photocopie d'une des pièces suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de toutes les fournir) :

- quittances de loyers ; **ou**
- attestations de logement ; **ou**
- certificats de scolarité ; **ou**
- avis d'imposition ; **ou**
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

PROGRAMME DU CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS
DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

Epreuves écrites d'admissibilité

I. - Epreuves écrites obligatoires

1. Français (durée : 3 heures ; coefficient 3).

L'épreuve de composition française doit avant tout permettre d'apprécier les qualités de style du candidat, son aptitude à exposer clairement une question et à rédiger correctement.

La présentation matérielle et l'orthographe de la copie influenceront sur la note donnée au candidat.

2. Mathématiques (durée : 2 heures ; coefficient 3).

Programme en vigueur de la classe de terminale STI DD sciences et technologies de l'industrie et du développement durable .

II. - Epreuves écrites obligatoires optionnelles

Le candidat doit obligatoirement choisir l'une des épreuves énumérées ci-dessous :

1. Mathématiques et physique (durée : 3 heures ; coefficient 6).

Programme de mathématiques et physique en vigueur de la classe de terminale S.

2. Sciences de l'ingénieur (durée : 3 heures ; coefficient 6).

Programme en vigueur de la classe de terminale S option sciences de l'ingénieur .

III. - Epreuves écrites facultatives

(deux épreuves maximum)

1. Connaissances aéronautiques (durée : 1 heure ; coefficient 1) :

L'épreuve consiste en un sondage des connaissances générales du candidat dans les domaines techniques et le contrôle de la circulation aérienne. L'épreuve ne comportera pas de problèmes complexes mais pourra comporter des calculs simples ou l'application de formules usuelles.

L'épreuve porte sur les matières suivantes :

a) Navigation et radionavigation :

- définitions fondamentales (Nord, routes, caps, etc.) ;
- les unités, cartes de Mercator et Lambert, utilisation pratique ;
- le triangle de vitesses, résolution du triangle des vitesses ;
- problèmes usuels de conversion d'unités ;
- notions sur la mesure de la vitesse et de l'altitude, correction de vitesse, calculs fondamentaux ;
- notions sur les installations et matériels usuels de radionavigation en route et à l'atterrissage, description, utilisation, portées, principe ;

Nota. — L'utilisation de cartes, rapporteurs et calculateurs est incluse dans le programme.

b) Météorologie :

- notions fondamentales sur les masses d'air, les types de nuages, frontologie ;
- pressions, humidité ;
- phénomènes dangereux pour l'aéronautique : givrage, turbulence, orages, brouillards ;

c) Contrôle de la circulation aérienne :

- règles de l'air : services de la circulation aérienne ;
- organisation du contrôle, procédures en vigueur ;
- procédures du contrôle d'aérodrome et d'approche, du contrôle régional ;
- informations aéronautiques, AIP ;
- messages ;
- altimétrie ;
- service d'alerte ;

d) Technique aéronautique et aérodynamique :

- l'avion : description, les éléments constitutifs, la cellule ;
- les gouvernes : les dispositifs hypersustentateurs ;
- élément d'aérodynamique : portance, traînée, équations du vol, en palier, en montée, en descente ;
- notions sur les propulseurs : description, éléments constitutifs ;
- notions sur les instruments de bord.

2. Langue vivante autre que l'anglais (durée : 1 heure ; coefficient 1) (allemand, espagnol, italien, russe) :

L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre les documents.

L'épreuve peut comporter soit un thème, une version ou un essai, soit un test d'évaluation des connaissances.

Les sujets seront d'ordre général, faisant appel au vocabulaire courant.
Epreuves orales d'admission

IV. — Epreuves orales obligatoires

1. Entretien avec le jury (durée : 30 minutes, préparation : 30 minutes ; coefficient 2) :

A partir d'un texte, la conversation avec le jury doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat.

Elle est également destinée à mieux cerner sa personnalité, à apprécier sa motivation et son aptitude à exercer l'ensemble des fonctions d'un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

2. Anglais (durée : 15 minutes, préparation : 20 minutes ; coefficient 3).

L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre des documents sonores.

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes.